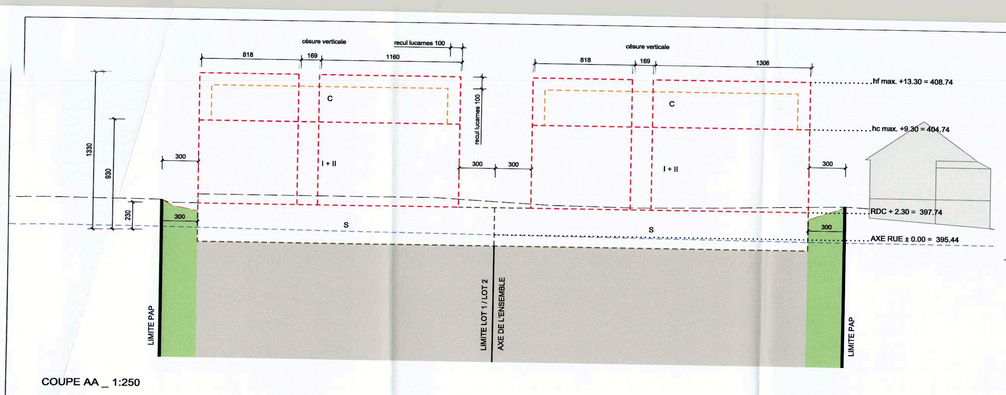

COUPE AA _ 1:250

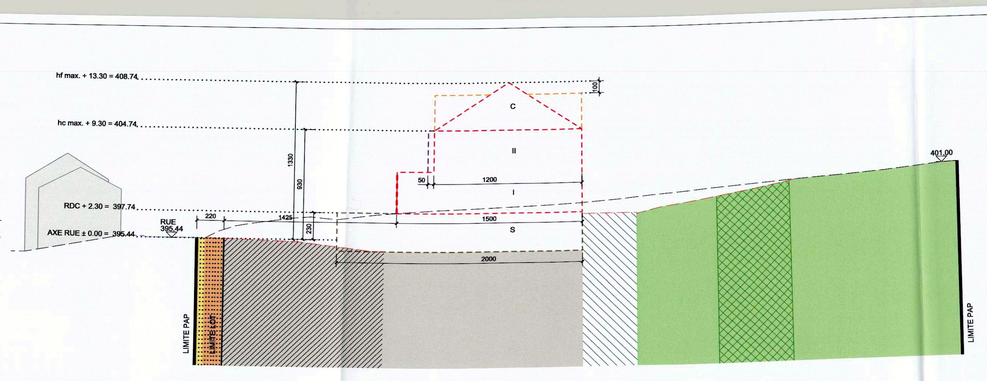

COUPE 11 _ 1:250

LOT 1		17a 55ca	
	490 m²		813 m²
689 m²	1mi	6-c	6-c
t2 (30°-45°)	hc-9.30m hf-13.30m	1S+II+1C	1S+II+1C

LOT 2		16a 59ca	
	510 m²		867 m²
715 m²	1mi	6-c	6-c
t2 (30°-45°)	hc-9.30m hf-13.30m	1S+II+1C	1S+II+1C

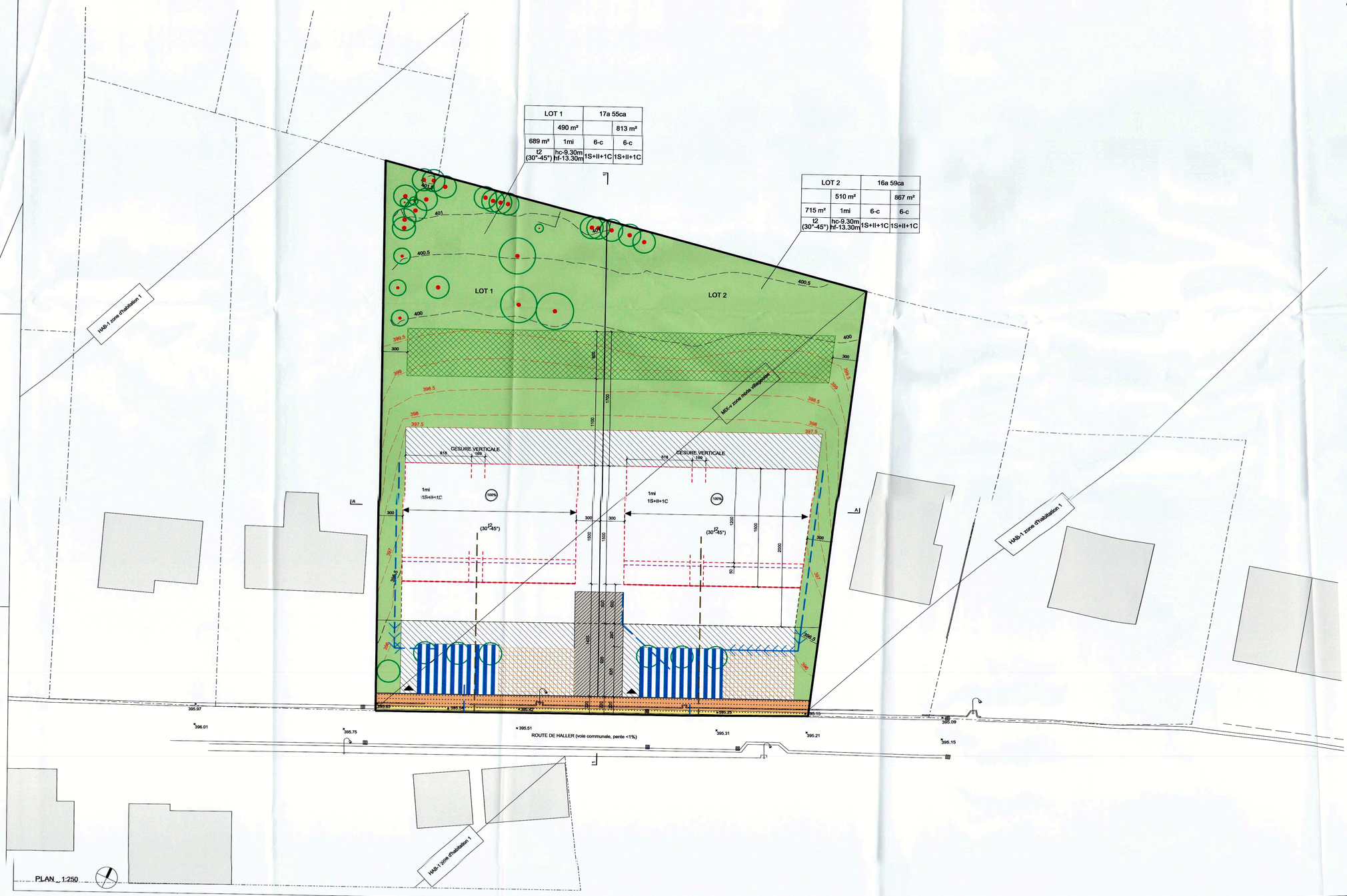

Légende du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

	LOT/ILOT				
surface d'emprise au sol (m²)	min	max	min	max	surface construite brute (m²)
surface du scellement du sol (m²)	max		min	max	type et nombre de logements
type de toiture		max.	min	max	nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions — hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I,II,III... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Type, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-C x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx(y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendences
- limites de surfaces constructibles pour dépendences
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédées au domaine communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à céder au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation type zone résidentielle

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Référence: 18778/181C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 27/11/2020
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Légende complémentaire

Courbes de niveaux

- profil rue

Gabarit des immeubles (coupes)

- limites de la zone autorisée pour l'implantation des lucarnes

Espaces extérieurs privés et publics

- espace extérieur pouvant être scellé à 70% maximum
- accès piétons
- constructions voisines
- zone autorisée pour l'implantation d'abris de jardin ou similaire

REMARQUE
Les cotes de niveau sont approximatives et constituent une orientation pour la planification de la voirie et des réseaux futurs. Toutes les contenances des lots sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastral.

CARTOGRAPHIE DE BASE
Plan pour projet PAP effectué par HENIN Steve Ramsen, géomètre officiel
Levé topographique - H&H s.a - 11 / 04 / 2016 - indice A

Dépôt du project d'aménagement auprès de l'Administration Communale de Beaufort

Avis de conformité du Collège Echevinal

Enquête publique: du ..... au.....

Avis de la Cellule d'Evaluation

Adoption par le Conseil Communal

Approbation Ministérielle

Indices				
	c	28.08.2020	mise à jour	f
	b	24.06.2020	mise à jour	e
	a	08.03.2019	mises à jour	d

Architecte	**petitcarrée** architectes
Maitre de l'ouvrage	Promotions CM 26 avenue du Dr Gaasch L-4818 Rodange
Projet	Plan d'Aménagement Particulier "20 route de Haller" 20 route de Haller L-6312 Beaufort
Document	PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER _ PARTIE GRAPHIQUE
Echelle	1:250 _ DIN A1 — Indice A
Référence-Numéro	PSBE_PAP_PARTIE GRAPHIQUE_001 — Date 16.01.2018

petitcarrée architectes
7, rue de gibraltar
l-1624 luxembourg
t 26 11 46 1
f 26 11 46 58
email info@petitcarree.com